

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 6

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 4

Votants : 25

- dont « pour » : 25

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le trente septembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 26 septembre 2019 se sont réunis dans la salle de réunion de la maison de la vallée à Barcelonnette sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence, ANDRE Michèle, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès et OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, BEHETS Jan (*départ après la question 13*), BULTEL Jean Pierre, MASSE Roger, TRON Jean-Michel, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mmes LAE-ESMENJAUD Marie Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle et ESPANET Martine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, MM. BAGUE Patrice ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BOUVET Patrick ayant donné pouvoir à M. FERRON Jean et M. MILLION-ROUSSEAU Daniel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n° 2019/157

OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UNE STATION D'EPURATION ET DU RESEAU DE TRANSFERT A MEYRONNES — ATTRIBUE AU GROUPEMENT D'ENTREPRISES ABRACHY / SYNTEA – AVENANT N°2

Le Conseil de Communauté,

VU sa délibération n°2018/74 du 27 Mars 2018 approuvant l'étude de projet de l'opération « Construction d'une nouvelle station d'épuration et des réseaux de transfert associés pour le village de Meyronnes » pour un coût global d'opération de 300 000 € HT et autorisant la Présidente à signer les marchés à intervenir suite à un appel d'offres lancé selon la procédure adaptée ;

VU le marché de travaux notifié le 23/05/2018 au groupement conjoint d'entreprises ABRACHY TP (mandataire) / SYNTEA pour un montant total de 261 236,20 € HT ;

CONSIDERANT qu'en cours de chantier des adaptations techniques et des travaux supplémentaires imprévus se sont avérés nécessaires, générant une plus-value globale de **13 037,20 € HT, soit + 4,99 %** du montant initial du marché ;

VU le projet d'avenant n°2 audit marché établi à cet effet ;

VU l'avis favorable de la commission travaux réunie le 26 septembre 2019 ;

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'avenant n°2 à passer avec le groupement d'entreprises ABRACHY / SYNTEA susvisé,
- **AUTORISE** la Présidente à procéder à sa signature,
- **DIT** que les crédits afférents à cette opération sont prévus au budget annexe assainissement 2019,
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.

